



PUBLIÉ À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
VOLUME 4, NUMÉRO 2—QUÉBEC, PRINTEMPS 2003



Photo : Collection privée

Le message du président

Nous aurons bientôt le plaisir de nous revoir dans le cadre de notre rencontre annuelle. Cette réunion permet de réaliser l'un des principaux objectifs de l'Amicale, la solidarité et les relations amicales entre nous.

*L'Amicale, en vertu de sa loi constitutive, poursuit également d'autres objectifs, tels la mise au service de la démocratie parlementaire, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec, de nos connaissances et de l'expérience de nos membres, ainsi que le service de l'intérêt public; dans cette perspective, l'année 2002-2003 aura été particulièrement fructueuse. Le succès de notre colloque *Le parlementarisme au XXI^e siècle*, tant par la qualité des échanges que celle des participants, a répondu on ne peut mieux à ces objectifs.*

Nous aurons prochainement l'opportunité d'étendre le rôle de l'Amicale à l'échelle internationale. Lors de notre dernière assemblée générale, les membres présents ont accepté le principe que l'Amicale des anciens parlementaires du Québec participe à la création d'une association internationale d'anciens parlementaires francophones. De concert avec les anciens parlementaires de France, de Belgique et de Genève, nous avons convoqué une réunion à Paris pour le 25 avril 2003 afin de mettre sur pied cette association. L'invitation a été envoyée aux anciens parlementaires de 35 pays de la Francophonie. J'ai l'honneur et le privilège de représenter l'Amicale, avec nos collègues François Cloutier, Marcel Masse et Lorraine Arsenault, au Palais Bourbon, à l'assemblée de fondation. Je rendrai compte de cette mission lors de mon rapport à l'Assemblée générale.

Denis Hardy

*Président de l'Amicale des
anciens parlementaires du Québec*

ÉDITO / BIENVENUE

Au moment où paraîtra ce numéro de notre *Bulletin*, les élections générales du 14 avril auront eu lieu et le peuple aura choisi un nouveau gouvernement que nous saluons. Bravo à toutes les personnes élues qui forment la 37^e Législature.



Photo: Jean-Louis Dubé

Pourtant, au moment d'écrire ces lignes, nous savons que pas loin d'une trentaine de député(e)s ont choisi de quitter la vie publique comme élu(e)s de l'Assemblée nationale. Nous osons espérer qu'ils viendront ou qu'elles accepteront de renforcer les rangs de l'Amicale des anciens parlementaires. Nous espérons aussi que celles et ceux qui ont rempli la fonction électorale dans une ou plusieurs législatures antérieures et que le sort n'a pas favorisés se joindront aussi à nous.

Tous et toutes trouveront en l'Amicale des anciens parlementaires, dont les activités se font le plus souvent au Parlement, un milieu moins partisan de réflexion politique, un groupe d'accueil chaleureux dans cette Maison historique qui les a vus agir, s'agiter parfois, mais toujours travailler pour le mieux-être de leurs électeurs et électrices. En plus d'être un endroit de convivialité, l'Amicale reste aussi préoccupée par la vie politique qui se continue. Elle peut même prétendre, comme l'a prouvé le colloque tenu à l'automne 2002 sur le parlementarisme de demain, éclairer parfois le débat public sur des enjeux de la société québécoise.

À celles et ceux qui viendront joindre nos rangs, bienvenue et merci. Et si l'écriture vous tente, joignez-vous à celles et ceux qui font ce *Bulletin*. Faites-nous signe.

André Gaulin

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif

M^e Denis Hardy, *président*
M. Antoine Drolet, *vice-président*
M. Jean-Hugues Boutin, *secrétaire-trésorier*

M. Pierre de Bellefeuille, *président sortant*

Directeurs

M. Jean-Paul Champagne
M^{me} France Dionne
M. Jérôme Proulx

Table des matières

Message du président	1
Édito	2
Le colloque	3
Nouvelles brèves	3
C'était hier... qui faisait l'aujourd'hui	4
Archives de l'AAPQ	6
Chronique du livre	7
Avis de recherche	7
Anciens parlementaires en action	8

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault
Jérôme Proulx

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration spéciale

Pierre de Bellefeuille
Marcel Masse
Fabien Poulin

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Mise en pages

Robert Bédard

Impression

Presses de l'Assemblée nationale
Tirage 600

Dépôt légal - Printemps 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338

Amicale des anciens parlementaires du Québec

Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
Bureau 2.55
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327
Télec. : (418) 644-3593
Courriel : larsenault@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm

Colloque LE PARLEMENTARISME AU XXI^E SIÈCLE

LE COLLOQUE : UNE RÉUSSITE

Grâce à l'appui ferme et généreux des deux députés qui se sont succédé à la présidence de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau et Louise Harel, le colloque sur le Parlementarisme au XXI^e siècle, en octobre dernier, a remporté un succès remarquable. Cet appui s'est traduit par la collaboration aussi enthousiaste qu'indispensable des services de l'Assemblée.

La réussite du colloque est également attribuable à l'éminente qualité des communications présentées par la vingtaine de conférenciers, depuis la Mexicaine Beatriz Paredes, à l'ouverture, jusqu'au Français Philippe Séguin, à la clôture.

Quarante membres de l'Amicale, des parlementaires et d'anciens parlementaires d'ici et d'ailleurs, étaient inscrits à l'événement, de même que de nombreux universitaires et citoyens éveillés.

Une lacune a cependant porté ombrage à ce succès. Les médias d'information n'y ont fait aucun écho significatif. Il semble y avoir là ce qu'on appelle un problème de société qui pourrait être, on ne sait jamais, le sujet d'un nouveau colloque, un de ces jours... Les cyniques ont-ils raison de prétendre que les médias ne s'intéressent qu'aux quatre « s » : sang, sexe, scandales et sport?

Heureusement, devenu ministre, M. Charbonneau a saisi la balle au bond et a lancé un vaste processus d'examen de nos institutions démocratiques. Notre colloque a proposé certaines des balises de ce processus que l'on veut saluaire.

Pierre de Bellefeuille

Président du Colloque, député de Deux-Montagnes 1976-1985

N.B. Les membres de l'Amicale qui n'ont pu participer au colloque et qui désirent un exemplaire des *Actes* (350 p.) peuvent en faire la demande; quelques exemplaires sont disponibles. Les Actes du colloque seront également sur le site Internet : assnat.qc.ca/fra/amicale/colloque.htm

NOUVELLES BRÈVES

- Quelques membres ont manifesté leur désir d'acquérir un des fauteuils de la salle de l'Assemblée qui seront remplacés dans les prochains mois. Les anciens parlementaires de l'Amicale qui désirent acquérir un fauteuil de l'Assemblée nationale au coût de 500 \$, taxes et transport en sus, doivent le réserver rapidement. La politique du premier arrivé, premier servi garantit l'ordre de priorité.

Pour réserver votre fauteuil, il faut communiquer avec la Direction de la gestion immobilière en vous adressant à M. Daniel Villeneuve au (418) 643-1828 (téléphone), (418) 641-2624 (télécopieur), ou bien par courriel : dwilleneuve@assnat.qc.ca

- Le vendredi 31 janvier 2003, M. Pierre de Bellefeuille et M. Jean-Hugues Boutin ont rencontré

le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Pierre Charbonneau. Ils ont échangé sur le document de réflexion populaire présenté par le ministre : *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* en vue des États généraux.

- Un avis de recherche est lancé aux 10 000 étudiants qui ont bénéficié du Prêt d'honneur entre 1950 et 1960. Seriez-vous de ces personnes-là? Connaissez-vous des gens qui en auraient bénéficié? Inf. : M. Jean-Paul Champagne (514) 843-8851.
- Quelques membres de l'Amicale se sont empressés d'offrir leurs services, en réponse à l'invitation parue dans le *Bulletin - Hiver 2003*. Ces noms s'ajoutent à ceux qui déjà sont engagés d'une manière ou d'une autre auprès de leur association. Grand merci.

C'ÉTAIT HIER... QUI FAISAIT L'AUJOURD'HUI

Pendant la 36^e Législature a été créée la « Journée internationale des Patriotes » qui se chômera en mai de chaque année. C'est une fête à la mémoire de celles et de ceux qui ont lutté, vers 1830, avant et après cette date charnière, pour le contrôle des impôts, pour la responsabilité véritable de l'Assemblée des députés, pour la promotion de nos droits, de notre langue et de nos institutions.

On reste étonné par le nombre important de députés de l'époque (1) qui ont participé à l'action vigoureuse des Patriotes, plusieurs allant jusqu'en prison, d'autres fuyant parce que leur tête était mise à prix, ce qui fut même le cas du président de l'Assemblée des députés, Augustin-Norbert Morin, représentant alors Bellechasse.

On reste encore plus surpris de constater qu'aucun monument, aucune plaque, aucune mémoire ne rappelle ce fait sur la colline parlementaire. Et pourtant, cette lutte d'une majorité parlementaire appartient aussi au patrimoine politique. Cela sera-t-il corrigé, ne serait-ce que par la toponymie des portes de l'Assemblée, du moins dans un premier temps ?

Et pour rappeler que les Patriotes ne sont pas l'apanage d'un parti, quel qu'il soit, ou d'une seule option, nous reproduisons ici deux extraits d'une motion présentée à la mémoire des Patriotes, le 29 novembre 1989, par la voix de la députée de Verchères, Mme Luce Dupuis, ainsi que celle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan.

André Gaulin.

(1) Merci à M. Gaston Deschênes de la Direction des études parlementaires pour les notes précieuses qu'il a mises à notre disposition.

* * *

Extrait du *Journal des débats* du mercredi 29 novembre 1989



Collection Assemblée nationale

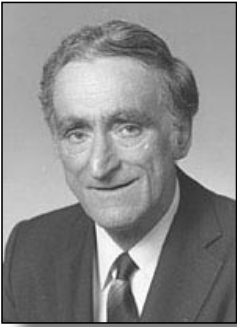
« **Mme Luce Dupuis (PQ, Verchères)** : M. le Président, depuis plusieurs années, l'Assemblée a pris la louable habitude d'honorer la mémoire des Patriotes, qui, lors des soulèvements populaires de 1837 et 1838, ont combattu le pouvoir colonial et ses représentants. Se souvenir des Patriotes, c'est bien sûr se rappeler leurs faits et gestes et honorer ceux sans lesquels nous serions autres que ce que nous sommes aujourd'hui. À titre de députée du comté de Verchères, je tiens à saluer de façon particulière le travail d'éducation populaire qu'effectuent à ce chapitre les responsables de la fête des Patriotes qui commémorent annuellement les événements dramatiques qui se sont déroulés dans les villages de Saint-Charles et de Saint-Denis-sur-le-Richelieu, il y a maintenant un peu plus de 150 ans.

« Se souvenir, c'est aussi savoir apprécier à leur juste valeur les gestes qui furent posés par ceux que le pouvoir de l'époque a pendus ou exilés pour s'être soulevés au nom de trois revendications fondamentales : La reconnaissance nationale de notre peuple, la liberté politique et l'obtention d'un système de gouvernement démocratique.

« Le succès ou l'échec d'un soulèvement populaire ne se mesure pas à ses conséquences immédiates. Actuellement, on peut s'en rendre compte en consultant les journaux. Les héros anonymes du printemps de Prague 1968 ont pu croire que tout était perdu, et pourtant, les événements de novembre 1989 leur donnent manifestement raison. Ici, chez nous, les Patriotes ont remporté une victoire d'une ampleur insoupçonnée aux heures sombres de la répression qui s'abattit sur le Bas-Canada à la suite des soulèvements. Si Londres céda enfin et si le principe du gouvernement responsable fut enfin admis et appliqué, c'est en grande partie à eux que nous le devons. Si le caractère distinct de notre société est maintenant une évidence que personne ne peut contester, c'est aussi grâce à des patriotes qui ont accepté de mourir au nom de nos droits les plus élémentaires. C'est aussi grâce à ceux qui ont compris, durant les années charnières d'alors, qu'ils étaient responsables, et jusqu'au bout, d'affirmer la légitimité entière de leurs revendications. Ni la pendaison, ni l'exil ne sont venus à bout de la vérité. Les Patriotes ont eu raison, et magnifiquement.

« Le véritable sens de l'action de nos Patriotes ou de ceux d'ailleurs, c'est de nous rappeler que chaque peuple est responsable de sa survie, qu'il lui appartient d'en assurer la réalisation la plus complète ainsi que la pleine croissance de son entière liberté. Ces vérités demeurent valables, qu'on doive les affirmer sous le joug de la répression ou par la voie d'institutions démocratiques. Dans les deux cas, c'est à notre conscience que s'adresse le message de courage et de dignité qui nous parvient de nos prédécesseurs. »

* * *



« **M. Claude Ryan (PLQ, Argenteuil)** : M. le Président, au nom du gouvernement, j'associe volontiers le groupe ministériel à la motion qui a été présentée par la députée de Verchères. Il convenait, je pense, que la motion étant parrainée par la députée de Verchères, comté situé dans l'une des deux régions où se produisent les événements de 1837 et 1838, elle soit secondée par un député qui représente l'autre région où les événements se produisent, c'est-à-dire celle des Deux-Montagnes et d'Argenteuil.

« Les objectifs que poursuivaient les Patriotes, comme l'a dit la députée de Verchères, étaient parfaitement nobles et défendables lorsqu'ils recherchaient la maîtrise de notre territoire par nous-mêmes, par le peuple québécois, lorsqu'ils recherchaient un exécutif responsable devant le Parlement, lorsqu'ils recherchaient l'introduction du principe électif dans le fonctionnement et la composition du comité du Conseil législatif, lorsqu'ils réclamaient le transfert des terres de la Couronne au contrôle de l'Assemblée législative, poursuivaient des objectifs qui sont tous atteints maintenant, mais qui, à ce moment-là, étaient niés à la population du Québec par le pouvoir politique du temps. Par conséquent, de ce point de vue, il n'existe aucune espèce d'hésitation dans mon esprit quant à la dette de reconnaissance que nous avons contractée historiquement envers les Patriotes de 1837-1838.

« La cause véritable et profonde des troubles, ce fut les abus de l'oligarchie anglaise de l'époque qui s'appropriait tous les privilèges, qui se comportait envers toute chose comme si elle lui appartenait littéralement, qui ne voulait rien entendre des revendications légitimes de la population. Et la cause prochaine, ce fut, selon les historiens, l'impuissance du Parlement britannique, mais qui relevait de l'administration locale, à répondre de manière satisfaisante aux revendications légitimes de la population. Il faut dire en toute justice historique que les représentations furent multiples et se firent pendant plusieurs années par les voies démocratiques et constitutionnelles. On ne peut pas dire que ce fut un mouvement soudain et irréfléchi. On peut discuter, encore une fois, le bien-fondé de certaines décisions, mais les vraies causes sont celles que je viens d'évoquer au jugement de tous les historiens impartiaux.

« La décision qui fut prise de recourir à des moyens violents fut prise dans des circonstances qui peuvent excuser ceux qui les prirent à l'époque. Elle fut une décision malheureuse à bien des égards, premièrement, parce qu'elle sema la division dans les rangs de la population. On vit, dès les débuts du mouvement, des Patriotes aussi peu suspects de tiédeur qu'Étienne Parent et Hippolyte Lafontaine se poser des interrogations très sérieuses au sujet de certains discours tenus par des porte-parole du mouvement des Patriotes à l'époque, mais le mouvement était fortement engagé. Il devait malheureusement, étant donné les circonstances dans lesquelles il fut lancé, se solder par un échec lamentable. On retient le souvenir des actes de brutalité et de vandalisme commis par les troupes anglaises de l'époque. Ce fut très malheureux, mais on en garde un souvenir très amer dans les deux régions où se produisirent ces événements.

« Quoi qu'il en soit de l'échec des Patriotes, je pense que les objectifs qu'ils poursuivaient devaient, par suite des événements de 1837-1838, connaître un cheminement beaucoup accéléré. C'est ainsi qu'on eut le gouvernement responsable dès les années 1841 et les années qui suivirent. Je pense bien que, si Hippolyte Lafontaine eut le mérite et la force d'instaurer le gouvernement responsable avec Baldwin et Lord Elgin, on le doit en grande partie à la préparation qui avait été obtenue grâce à l'action de tout ce mouvement des Patriotes qui s'était manifesté pendant des années. Je pense qu'on ne saurait jamais oublier que, si la langue française fut reconnue dans le Parlement du Bas-Canada à compter des années 1840 et si nous obtînmes le gouvernement responsable à compter de 1848, nous le devons en très grande partie à l'action des Patriotes.

« Quand on regarde ces choses dans une perspective historique un peu plus large, on oublie les erreurs particulières qui ont pu être commises ici ou là ou même des abus qui ont pu avoir lieu pour retenir les grands objectifs fondamentaux qui étaient très nobles et qui étaient vraiment ceux de la nation québécoise de l'époque.

« Au point de vue du peuple québécois, je termine par ceci : on ne saura jamais clairement quelles étaient les intentions exactes des leaders du mouvement des Patriotes de l'époque. Certains peuvent se les approprier pour justifier le mouvement souverainiste d'aujourd'hui; d'autres peuvent se les approprier pour justifier l'opinion fédéraliste. Je ne pense pas qu'on ait le droit de se les approprier en exclusivité. Ils appartiennent à l'histoire avec tout ce qu'ils ont été, aussi avec ce qu'ils ont dit et ce qu'ils n'ont pas dit.

« Ce qui reste pour nous tous, c'est qu'ils voulaient pour le peuple québécois, selon la devise d'Étienne Parent qui fut ensuite empruntée par Ludger Duvernay quand il fonda la Société Saint-Jean-Baptiste, ils voulaient pour nous une société qui serait sous le signe de la devise suivante : « Nos institutions, notre langue et nos droits ». Je pense que ces trois termes résument ce que voulaient faire les Patriotes à leur époque. Ils résument aussi très bien ce que nous tentons de faire aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec. Nous voulons que nos institutions nous appartiennent, qu'elles soient dirigées par nous-mêmes. Nous voulons que notre langue, qui est notre bien commun le plus précieux, soit au cœur de nos préoccupations, de l'action de nos gouvernements autant que de nos corps privés. Nous voulons également que nos droits, surtout nos droits reliés à notre caractère national, soient reconnus et respectés partout.

Cela, c'est l'hommage que je veux rendre aux Patriotes en ce jour où nous célébrons l'anniversaire de leur action au siècle dernier. Je pense que leur leçon, leur expérience comportera des enseignements pour nous tous, pour de très nombreuses années à venir. »

ENTENTE SUR LES ARCHIVES DES PARLEMENTAIRES

par Marcel Masse
Président du comité des archives de l'AAPQ

L'Assemblée nationale et les Archives nationales du Québec ont conclu le 12 mars 2003 un important protocole d'entente sur la conservation des archives des parlementaires du Québec.

C'est là un pas important et qui répond à une demande du comité des archives de l'Amicale des anciens parlementaires. Le Québec n'a jamais été très sensible à son patrimoine politique. Avant d'entreprendre une campagne de cueillette des archives de nos parlementaires, le comité des archives de notre Amicale, afin d'éviter toute confusion et de simplifier les démarches, se devait d'insister auprès des responsables de l'Assemblée et des Archives nationales pour que soient clarifiés le rôle et le champ d'action de leurs institutions.

Le document signé par la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Louise Harel, la ministre d'État à la Culture, Mme Diane Lemieux, ainsi que le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. François Côté, et la conservatrice des Archives nationales du Québec, Mme Sylvie Lemieux, spécifie les modalités d'acquisition, de traitement, de conservation et de diffusion des archives privées produites par les membres de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif du Québec et leur rôle respectif dans la gestion de ces archives.

Les archives privées des parlementaires, produites dans l'exercice de leurs fonctions, deviennent complémentaires des archives de l'Assemblée nationale et pourraient être conservées par l'Assemblée qui agira par l'intermédiaire de sa Bibliothèque. Lorsqu'elles sont produites dans l'exercice d'une fonction ministérielle, elles deviennent complémentaires des archives des ministères concernés et seront conservées par les Archives nationales du Québec.

Si les archives privées d'un parlementaire ont été produites en dehors d'une fonction ministérielle ou parlementaire, elles devraient être conservées dans le milieu où elles ont été créées, puisqu'elles témoignent de l'implication de cette personne dans ce milieu. On prendra d'ailleurs en considération l'intention du donateur quant au lieu de conservation de ses archives.

D'ici six mois, un comité de coordination proposera un cadre opérationnel et veillera à son application. Un *Guide des archives des parlementaires*, qui regroupe les descriptions de leurs fonds d'archives, sera produit par l'Assemblée nationale. On prévoit également, dans l'application du protocole d'entente, la participation consultative de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Par le développement d'un partenariat, l'Assemblée et les Archives prévoient l'organisation d'expositions, l'offre de soutien technique et professionnel et le développement d'outils permettant d'organiser et de conserver les archives adéquatement.

Félicitons tous ceux ayant participé aux travaux et aux discussions qui ont conduit à la signature de cette entente.

Pour le comité des archives de l'Amicale, quels sont nos autres objectifs? Nous devrions nous intéresser aux points suivants :

- Activer le groupe scientifique dirigé par Mme Martine Cardin, de l'Université Laval, responsable de baliser le travail scientifique de la conservation des archives politiques.
- Analyser et proposer les démarches nécessaires concernant la cueillette et la mise en valeur des archives des partis politiques, des élections et des référendums, des principaux conseillers des partis politiques et des premiers ministres, d'organiseurs de premier plan, de certains candidats défaits, etc. Il est nécessaire de poursuivre nos réflexions avec les Archives nationales et la Direction générale des élections, qui auront de toute évidence un rôle majeur si nous voulons réussir à couvrir ces nouveaux secteurs.
- Entreprendre, dans une région pilote, une première campagne de cueillette des archives politiques. Puis, après avoir analysé les résultats de notre expérience, poursuivre le travail pour l'ensemble du Québec.

Si nous voulons réussir tout cela, nous devons être fort actifs dans les prochaines années. Nous comptons sur la compréhension, l'appui et la collaboration de tous.

CHRONIQUE DU LIVRE

Fabien Poulin vous suggère :

MISTOUK

par Gérard Bouchard

Mistouk, roman de Gérard Bouchard, est le récit de la vie trépidante d'un homme issu d'une humble famille de défricheurs et que ses aventures ont fait, pour ses contemporains, un héros de légende régionale. L'action commence dans le rang des Chicots, à Mistouk, sur un misérable lot de colonisation où un jeune couple de défricheurs courageux, déterminés et persévérants triment dur pour établir leur famille commencée avec la naissance d'un garçon, Roméo (Méo), qui va devenir pour sa mère joie, orgueil, inquiétude et incompréhension. Ce garçon, déjà imposant à sa naissance, maintient cette tendance pour devenir une force remarquable de la vie lui permettant d'accomplir des tâches et des exploits étonnants. Cette capacité extraordinaire s'accompagne d'un besoin de se mesurer autant à ses semblables qu'aux phénomènes de la nature ou aux obstacles qui se dressent sur son chemin.

Sa détermination à se surpasser lui fait réussir la traversée du Lac Saint-Jean, un exploit inédit pour l'époque. Avec son ami Moïse, un nom symbolique en l'occurrence, il fait passer les trois rapides de la rivière voisine aux riches touristes qui séjournent au Château Roberval. Chaque fois, il en sort vainqueur, soulevant l'admiration et l'estime des siens. Fier de ses réussites, il se met très tôt à la recherche de défis à relever au-delà des frontières de son pays natal. Il se rend tour à tour au pays des Indiens, à Chicoutimi chez son oncle le marin, dans le Charlevoix de ses ancêtres, et, plus tard, aux « States » afin d'y partager la vie des autres francophones qui travaillent dans les « factories ». Il s'aventure même dans l'Ouest américain. Et, s'il en avait eu l'occasion, il aurait sûrement imité son oncle en parcourant les mers à la recherche de nouveaux horizons.

Après chacun de ses voyages, il revient vivre parmi les siens, où tous le croient installé pour de bon, mais il repart à la première occasion. Ce besoin d'aventures l'empêche non seulement d'établir domicile, mais aussi de répondre aux avances de prétendantes – il en a d'ailleurs deux, sa voisine et une Indienne – avec qui il demeure vague sur ses projets conjugaux, laissant espérer à celles qui le courtisent une union qui ne viendra jamais. De même, il se reconnaît deux peuples, le sien et le peuple indien dont il partage les chasses d'hiver avec son ami Moïse et son amoureuse indienne qu'il quitte sans remords à la fin de la saison.

Brave et généreux, le personnage Roméo (Méo) met autant d'ardeur à secourir les siens qu'à les protéger, confrontés qu'ils sont parfois à des persécutions ou à des menaces. À plusieurs occasions, il combat avec succès des gens qui utilisent la force pour dominer les autres. Sa lutte victorieuse contre un « boulé »

lors d'un rassemblement électoral en est un bel exemple. Il met d'autant plus d'ardeur dans ce corps à corps que ce matamore avait durement molesté son oncle antérieurement. Dans ces combats, notre héros utilise tous les trucs de lutteurs qui lui avaient été enseignés sauf un, la prise de la mort, qu'il ne doit jamais utiliser.

C'est ce qu'il fait pourtant sur un jeune voisin insolent qui a commis la faute impardonnable de dénoncer ses amis conscrits qui se cachent pour ne pas rejoindre l'armée au cours de la première guerre mondiale. À la suite de leur capture, il se venge donc en administrant au délateur cette prise qui consiste à fracturer la colonne cervicale. Mal lui en prend, puisque c'est sa signature. Dès lors, la police se lance à ses trousses. Découvert au cours d'une visite à ses parents, il doit fuir en toute hâte. Afin de semer ses poursuivants, il choisit d'utiliser la rivière en sautant les trois rapides qu'il a maintes fois maîtrisés avec Moïse. Mais, au troisième rapide, il perd le contrôle de sa chaloupe. Projeté durement contre un rocher et blessé, il ne peut réussir cette dernière étape. Cette fois, les flots sont vainqueurs.

À travers le personnage de Roméo, le roman fait aussi le portrait d'une population aux mœurs simples, aux attentes minimes. Il nous présente une version sympathique de la société québécoise d'alors, dominée par les détenteurs du pouvoir spirituel ou temporel. Cette société reste quand même capable de surmonter les plus grandes épreuves en s'imposant des renoncements tant à elle-même qu'à ses enfants – Mathilde en est un exemple.

L'espoir de bâtir un pays où les descendants pourront un jour connaître un avenir serein dans la paix et la sécurité anime l'univers de ce roman qui a reçu un accueil positif de la critique. Écrit dans un style vivant, l'ouvrage de Gérard Bouchard constitue une lecture agréable.

Mistouk

Gérard Bouchard, Éditions du Boréal, Montréal 2002, 503 p.

AVIS DE RECHERCHE

L'Amicale est à la recherche des coordonnées de certains anciens parlementaires. Nous apprécierions que vous nous aidiez à joindre les personnes suivantes afin de mettre à jour nos registres :

- M. Gordon **Atkinson**, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1989 à 1994;
- M. Gilles **Baril**, député de Berthier de 1994 à 2002;
- M. Christian **Claveau**, député d'Ungava de 1985 à 1994;
- M. Robert **Dutil**, député de Beauce-Sud de 1985 à 1994;
- M. Frank **Hanley**, député de Montréal-Saint-Anne de 1948 à 1970;
- M. Jean-Guy **Parent**, député de Bertrand de 1985 à 1989.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M. Harry Blank a récemment été décoré de la Queen's Jubilee Medal, remise à des Canadiens et des Canadiennes en reconnaissance de réalisations importantes ou de services distingués rendus à leurs concitoyens, à leur communauté ou au Canada. Cette médaille fait partie du régime canadien de distinctions honorifiques établi en 1967. Félicitations!

M. François Cloutier a de nouveau publié chez Stanké. Il s'agit un livre intitulé *Un regard calme sur les choses*. C'est un essai sur le bonheur :

au cours d'une conversation entre un adulte et un adolescent, il est question de tous les thèmes qui comptent dans la vie, comme l'amour, l'amitié, la tolérance, la solitude, la mort, la vérité, le progrès, la beauté, la connaissance de soi...

M. Antoine Drolet a participé au tournage d'un documentaire sur les *Grandes institutions au Québec*. La diffusion en est prévue pour septembre 2003 sur le canal Historia.

M. Victor C. Goldbloom a été élu président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal. Il est aussi récipiendaire de la médaille Michel-Delphis-Brochu, créée en 2002 par l'Association des médecins de langue française du Canada pour marquer le centenaire de l'organisme. Le docteur Brochu était le fondateur de l'AMLFC.

Photo : Patrick Trudeau



M. Gilles Houde est l'auteur de plusieurs articles publiés dans le cahier Tourisme du journal *La Tribune* de Sherbrooke. Ces articles sont publiés tous les samedis depuis 1999. Il participe également à une série de 30 émissions annuelles à Cojéco câble. Ami de la France, M. Houde a reçu la médaille d'or du tourisme français des mains du directeur général de la Maison de la France au Canada, M. Charles Barbier. Il a par ailleurs reçu la Médaille du Jubilé de la reine Élisabeth II, remise à des Canadiens et à des Canadiennes en reconnaissance de réalisations importantes ou de services distingués rendus à leurs concitoyens, à leur communauté ou au Canada. Félicitations!

M. Henri É. Laberge préside le conseil d'administration de l'Accueil Saint-Léonard, organisme qui reçoit et oriente, au besoin, les nouveaux immigrants et certains réfugiés. Il est aussi vice-président du conseil d'administration de la Corporation de relance économique et communautaire de Saint-Léonard qui vient d'obtenir du ministère des Affaires municipales et de la Métropole le statut officiel de CLD. De plus, il est engagé dans d'autres organismes, toujours à titre de bénévole.



M. Maurice Richard, toujours maire de Bécancour, est également artiste-peintre. Il a présenté jusqu'au 30 mars dernier ses œuvres au Musée international des religions de Nicolet. La production de M. Richard, qui en était à sa troisième exposition, regroupait des dizaines de clochers, peints au cours des deux dernières années. Plusieurs de ses œuvres semblent avoir été exécutées à vol d'oiseaux, comme si dans le ciel, l'artiste avait posé son chevalet pour peindre. Ses toiles font partie de plusieurs collections privées et d'entreprises au Canada et à l'étranger.

M. William Tetley a publié aux Éditions Yvon Blais *International Maritime and Admiralty Law*, recueil de références de 1200 pages destiné principalement aux avocats, aux juges, aux hommes d'affaires et aux assureurs.

M. Rodrigue Tremblay, professeur émérite à l'Université de Montréal, a publié en février 2003, aux Éditions Les Intouchables, *Pourquoi Bush veut la guerre*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au moment d'aller sous presse, le conseil d'administration ne peut vous informer de la date de la prochaine assemblée générale annuelle de l'Amicale.

Tous les membres en règle recevront l'avis de convocation dès qu'il sera possible d'obtenir une confirmation pour la tenue de l'assemblée générale à l'Hôtel du Parlement.

AVIS DE COTISATION - RAPPEL

Pour demeurer ou devenir membre de l'Amicale, faire votre chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et l'envoyer à l'adresse suivante :

Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, bureau 2.55
Québec (Québec) G1A 1A3